



ANNEMASSE

Quand une naissance peut devenir une renaissance

Depuis trois mois, la polyclinique de Savoie pratique le prélèvement de sang de cordon. Un élément thérapeutique qui peut traiter des cancers et soigner des maladies génétiques. La clinique veut encourager les dons.

Chaque année, environ 1 200 enfants voient le jour à la Polyclinique de Savoie. Jusqu'à il y a peu, le cordon ombilical et le placenta étaient considérés comme des déchets hospitaliers et évacués comme tel. Mais la recherche médicale a permis d'en isoler des composants qui sont devenus une richesse à exploiter pour les malades : les cellules souches. Ce produit sanguin représente une véritable alternative thérapeutique à la greffe de moelle osseuse. Ces cellules permettent de traiter des cancers du sang (leucémies, lymphomes), des maladies auto-immunes et certaines maladies génétiques.

La Fondation Générale de santé, en partenariat avec l'Établissement français du sang (EFS), a mis en place une campagne de sensibilisation sur ce don un peu particulier. « C'est comme pour un don du sang », indique le directeur de la polyclinique de Savoie, Paul Tandonnet. « Il est gratuit, anonyme et à usage thérapeutique. » L'avantage sur le don du sang "classique", c'est qu'il est absolument indolore pour la maman et le bébé. « Avec le consentement de la mère, nous prélevons juste après l'accouchement, le sang contenu dans le cordon ombilical. » Et c'est tout. La seule obligation est



À la polyclinique de Savoie, les mamans peuvent donner le sang de cordon de leurs enfants. Un geste simple, indolore et qui peut sauver de nombreuses vies.

pour la mère d'effectuer une prise de sang deux mois après la naissance pour "sécuriser" les analyses.

80 % de consentement à Annemasse

« Nous avons eu très peu de refus depuis que ce don a été mis en place. » Depuis mi-juin, 80 % des futures mamans ont consenti à ce que l'on prélève ce sang dit "placentaire". « Mais le prélèvement n'est pas toujours possible », indique le directeur. C'est notamment le cas lorsque la quantité de sang placentaire est insuffisante. Il est également possible que le soit le nombre de cellules souches qui soit trop faible. En France, entre 30 % et 32 % du sang placentaire collecté est effectivement

utilisable. Lors de l'accouchement, c'est une sage-femme, entièrement dédiée à l'opération qui réalise le prélèvement. Le sang est ensuite envoyé à l'EFS qui le prépare et le stocke dans de l'azote liquide à très basse température. Il peut ainsi être conservé pendant 15 ans. L'EFS travaille actuellement à établir une base de données européenne pour faciliter le rapprochement entre les malades et les donneurs. C'est ensuite l'Agence de la biomédecine qui va assurer la distribution de ce sang aux malades compatibles. Le sang placentaire devient alors un "greffon".

Seulement deux hôpitaux en Haute-Savoie

Le don de sang de cordon est

aussi possible au Centre hospitalier d'Annemasse-Bonneville. Avec la polyclinique de Savoie, ce sont les deux seuls établissements du département à le permettre. En Rhône-Alpes, ils sont au nombre de huit.

Quant au bébé qui est à l'origine du don, une étiquette est apposée à son carnet de santé. Elle permettra à son médecin de prévenir l'Agence de la biomédecine en cas de déclaration d'une maladie génétique par exemple. Mais surtout, elle permettra de garder une trace de cet acte de générosité. Une naissance d'un côté. Une guérison de l'autre. **YVES GALLARD**

www.sangdecordon.org